

ACTUALITES

PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL



CONCERTATION

L'avenir de notre territoire se réfléchit ensemble

Le **Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)** est élaboré à l'échelle de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie. Il remplacera à terme les PLU communaux, en définissant les grandes orientations en matière d'urbanisme et de préservation des espaces, d'habitat et de développement économique pour les années à venir.

Pourquoi participer ?

Pendant toute la durée de l'élaboration du document, vous avez la possibilité de donner votre avis, déposer vos remarques et d'apporter vos réflexions.

- **Exprimez vos besoins** et attentes en matière de foncier, d'habitat, de santé, de transports, d'environnement, de gestion des risques naturels...
- **Contribuez à des projets** qui vous concernent, et qui répondront aux défis de demain.

Comment contribuer ?

- Un **registre de concertation** est disponible en Mairie, et au siège de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie.
- **Par courrier**, à l'adresse suivante : *Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie - Concertation PLUi - 13 rue du Général de Gaulle, 77120 Coulommiers.*
- **Par courriel** : plui-concertation@coulommierspaysdebrie.fr
- **Sur le site internet de la CACPB**, sur l'onglet urbanisme, en cliquant sur PLUi, puis « [je m'exprime](#) ».

Flashez le QR Code
pour accéder au site
internet du PLUi



Participez à l'avenir
de votre territoire !

ALERTE SÉCHERESSE – COMMUNE D'AMILLIS

En raison du manque de précipitations depuis plusieurs semaines et des fortes chaleurs, les débits de nombreux cours d'eau du département sont en nette diminution.

Par arrêté préfectoral n°2026/DDT/SEPR/183 du 22 juin 2026, le Préfet de Seine-et-Marne a placé plusieurs secteurs en état de vigilance sécheresse, dont le bassin du Grand Morin auquel appartient la commune d'Amillis.

Cette mesure vise à sensibiliser chacun à une utilisation raisonnée de la ressource en eau.

Nous invitons l'ensemble des habitants à adopter dès maintenant des gestes économes en eau afin de préserver cette ressource précieuse.

L'arrêté préfectoral est consultable ci – dessous

Merci à tous pour votre vigilance et votre coopération.

[Télécharger](#)

ATTENTION : Information COVALTRI les jours de ramassage des bacs jaunes sont les Mercredi 10 et 24 Juin et non les 03 et 17 Juin

JUIN 

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
1 	2	3 	4	5 	6	7 23
8 	9	10 	11	12 	13	14 24
15 	16	17 	18	19 	20	21 25
22 	23	24 	25	26 	27	28 26
29 	30					

LIEU D'ACCUEIL ENFANT/PARENT COCCINELLE

POUR LES ENFANTS DE 0 À 6 ANS
ACCOMPAGNÉS D'UN ADULTE
PARENTS, GRANDS-PARENTS
OU PROCHES

**9 & 16 JUIN
21 JUIL. 2026
DE 14H30 À 17H**

COCCINELLE VOUS ACCUEILLE EN PLEIN AIR*

POUR UN TEMPS DE JEUX
ET D'ÉCHANGES
(PARCOURS MOTEUR, JEUX DE MANIPULATION,
DÉCOUVERTE DE LA NATURE..)

OUVERT À TOUS
SANS INSCRIPTION

GRATUIT
&
ANONYME



À COULOMMIERS

9/06 & 21/07 : PARC DES CAPUCINS
(dans la zone des sous-bois derrière la fontaine)

16/06 : QUARTIER DES TEMPLIERS
(rue de Montbillard, proche école maternelle Jean de La Fontaine)

+ D'INFOS

* SI MAUVAIS TEMPS : ACCUEIL
AU L.A.E.P. 11 PASSÉ VENET ROTIVAL

01 60 22 32 24

COCCINELLE@COULOMMIERSPAYSDEBRIE.FR



**COULOMMIERS
PAYS DE BRIE**
AGGLOMÉRATION

CAMPAGNE D'INSCRIPTIONS CENTRE DE LOISIRS 2026-2027

Dans le dossier il me faut:

- La fiche de renseignements sanitaires remplie (1 dossier par enfant)
- La copie des vaccins
- L'attestation d'assurance scolaire sur l'année 2026-2027
- Le dernier avis d'imposition (déclaration des impôts 2025 fait en 2026) - en attendant la déclaration officielle, l'avis de situation déclarative que vous avez sur votre espace impôts est suffisant
- La dernière page du règlement intérieur signée 2026.2027

3 JUIN

DE 16H30 À 17H30

10 & 17
JUIN

DE 16H30 À 18H30

24 JUIN

DE 16H30 À 17H30

1ER JUILLET

DE 16H30 À 18H30

8 ET 10 JUILLET

DE 16H30 À 18H30

16 JUILLET

DE 16H30 À 18H30

20 ET 24 JUILLET

DE 16H30 À 18H30

Le dossier devra être déposé sur votre accueil de loisirs de référence et à envoyer **impérativement par mail en PDF** à enfance.ccpc@charlotte3c.fr

06.74.24.65.78

INFORMATIONS IMPOTS

INFORMATIONS MAIRIE



L'ADPA * VOUS INFORME LE SAVIEZ-VOUS ?

Pour la troisième fois et en catimini,

Un projet éolien élaboré par une dizaine de propriétaires fonciers cupides
d'Amillis et de Chevru,

Voudrait nous imposer 5 éoliennes de 180 mètres de hauteur

Sans consultation des 1850 habitants

et malgré l'opposition des deux maires d'Amillis et de Chevru et

le rejet par le préfet du précédent projet similaire de Choisy-en-Brie.

Alors que ces deux villages ont déjà leur quote-part d'énergies renouvelables,
avec un méthaniseur et un très grand parc photovoltaïque.

POUR OU CONTRE ?

- La dénaturalisation des paysages de notre campagne briarde
- L'artificialisation des sols dédiés à l'agriculture
- Les nuisances sonores et visuelles pour la santé humaine et animale
- L'impact mortel pour les oiseaux migrateurs
- La dévalorisation des biens immobiliers
- Sans aucune retombée économique pour les habitants
- Ecologie !!! alors que le nucléaire produit 4g/kwh de CO2
une éolienne produit 14.7g/kwh de CO2

C'est dès aujourd'hui qu'il faut nous exprimer :
Demain notre silence serait perçu comme un accord.
Venez vous renseigner et signer la pétition contre ce projet

L'association ADPA tiendra des permanences
tous les samedis de 14h à 17h à partir du 4 avril
à la Maison des Associations de Chevru Place de l'église.

*Association pour la Défense du Plateau du champ Bouleau, des Closeaux et des vallées de l'Aubetin et du
Grand Morin : 1, les Petits Courbons 77320 CHEVRU - email : nonaxeoliennes77@gmail.com
Adhérent à la FED (Fédération environnement durable)

IPNS : Ne pas jeter sur la voie publique

Page 2

INFORMATION SMITOM

MES APPLICATIONS



Panneau Pocket l'actualité de votre Commune



Ma sécurité permet d'avoir des informations sur des problèmes que l'on peut rencontrer tous les jours, et contacter les forces de l'ordre si besoin EN CAS D'URGENCE ON FAIT LE 17

Comment contacter le 114 ?

Plusieurs moyens
de contacter
Urgence 114 :
via l'application,
le site internet
ou par SMS.

Sur notre application
Urgence 114
à télécharger sur votre store



DISPONIBLE SUR
Google Play

Télécharger dans
l'App Store

Sur notre site internet :
urgence114.fr



Par échange SMS
avec **114** en destinataire



- Expliquez votre problème et répondez aux questions du 114. Passé 1 min sans réponse, renvoyez un SMS.



Souffrance, Solitude, Idées de suicide...

Le suicide :
plus on en parle...
moins on y pense.

Appelez-nous
01 45 39 40 00
7j/7 24h/24 (numéro non surtaxé)



MAIRIE D'AMILLIS

Rue Georges Renard
77120 AMILLIS
01 64 04 60 26

Nous contacter

